

Liste des Délibérations du Conseil Municipal du 28 mars 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),

Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoints).

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALJAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Procurations : 2

Absents : 0

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

1 - ADMINISTRATION GENERALE		
DCM 004-2026	Délégations du Conseil Municipal au Maire : Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	Pour : 22 Contre : 3 Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mme Geneviève JOURDAN, Mr Thibaut POIANA Abstention : 2 Mr Philippe SKALJAC, Mme Vanessa MOUAT
DCM 005-2026	Délégations du Maire aux Adjoints Madame Josiane GIRARD 1 ^{ère} adjointe : Domaines : Finances - Culture Monsieur Sylvain MISSONNIER 2 ^{ème} adjoint : Domaines : Education – Enfance - Jeunesse Madame Véronique DARGON 3 ^{ème} adjointe : Domaines : Action Sociale et Solidarité Monsieur Stéphane BONJEAN 4 ^{ème} adjoint : Domaines : Environnement – Patrimoine – Sécurité Madame Stéphanie LOBO 5 ^{ème} adjointe : Domaines : Fêtes – Animations – Démocratie locale Monsieur Éric DE FREITAS 6 ^{ème} adjoint : Domaines : Travaux - Urbanisme Madame Valéry DELPOUX-GALLET 7 ^{ème} adjointe : Domaines : Vie associative - Commerces	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 5 Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mr Philippe SKALJAC, Mme Geneviève JOURDAN, Mr Thibaut POIANA, Mme Vanessa MOUAT

DCM 006-2026	Versement des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.	Pour : 24 Contre : Abstention : 3 Mr Philippe SKALJAC, Mr Thibaut POIANA Mme Vanessa MOUAT
DCM 007-2026	Constitution et composition des Commissions Municipales : Commission n°1 Finances Commission n°2 Culture Commission n°3 Education - Enfance- Jeunesse Commission n°4 Environnement – Patrimoine Commission n°5 Fêtes et animations Commission n°6 Travaux – Urbanisme Commission n°7 Vie associative	Liste « Collectif et Solidaire Blanzat 2026 » : 22 voix 5 élus par commission Liste « Réinventons ! Blanzat » : 5 voix 1 élu par commission
DCM 008-2026	Désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale	Liste « Collectif et Solidaire Blanzat 2026 » : 22 voix 5 élus Liste « Réinventons ! Blanzat » : 5 voix 1 élu
DCM 009-2026	Constitution de la commission d'appel d'offres	Liste « Collectif et Solidaire Blanzat 2026 » : 22 voix 5 élus titulaires/5 élus suppléants Liste « Réinventons ! Blanzat » : 5 voix 1 élu titulaire/1 élu suppléant
DCM 010-2026	Désignation d'un membre du conseil municipal au sein du CNAS	Liste « Collectif et Solidaire Blanzat 2026 » : 23 voix 1 délégué Liste « Réinventons ! Blanzat » : 5 voix Pas de délégué
DCM 0011-2026	Désignation du Correspondant Défense	Liste « Collectif et Solidaire Blanzat 2026 » : 22 voix 1 élu Liste « Réinventons ! Blanzat » : 5 voix Pas d'élu
DCM 012-2026	Désignation des délégués de la commune au sein du SISPA « Vivre Ensemble »	Liste « Collectif et Solidaire Blanzat 2026 » : 22 voix 2 délégués Liste « Réinventons ! Blanzat » : 5 voix Pas de délégué

DCM 013-2026	Désignation de délégué(s) au sein du Secteur Intercommunal d'Énergie du Secteur de l'Éclairage Urbain de l'Agglomération Clermontoise	Liste « Collectif et Solidaire Blanzat 2026 » : 22 voix 2 délégués Liste « Réinventons ! Blanzat » : 5 voix Pas de délégué
DCM 014-2026	Désignation des représentants aux assemblées générales des actionnaires, à l'assemblée spéciale des Petits Porteurs et au comité de contrôle analogue de la SEMERAP	Liste « Collectif et Solidaire Blanzat 2026 » : 22 voix 2 représentants Liste « Réinventons ! Blanzat » : 5 voix Pas de représentant
DCM 015-2026	Désignation des représentants à l'Aduhme, agence locale de l'énergie et du climat	Liste « Collectif et Solidaire Blanzat 2026 » : 22 voix 1 représentant titulaire 1 représentant suppléant Liste « Réinventons ! Blanzat » : 5 voix Pas de représentant

Clôture de la séance 11h10.

Le Maire,



Richard BERT.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Conseillers en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 27

Absents : 0

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),

Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoints).

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALJAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

DCM N°004-2026

OBJET

**Délégations du Conseil
Municipal au Maire : Article
L 2122-22 du Code Général
des Collectivités
Territoriales**

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....
Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Vu l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, qui précise que les maires ont la faculté de subdéléguer les attributions qui leur sont confiées par délégation du conseil municipal, sauf disposition contraire de la délibération du conseil municipal.

Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à monsieur le maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT), pendant la durée de son mandat,

A la majorité,

Pour	Contre	Abstention
22	3	2
	Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mme Geneviève JOURDAN, Mr Thibaut POIANA.	Mr Philippe SKALJAC, Mme Vanessa MOUAT,

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

le Conseil Municipal décide de :

- ✓ **Charger Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :**

1 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2 - De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal.

La délégation au maire sera limitée à la fixation de l'évolution annuelle, après soumission aux commissions compétentes de tous les droits précités, leur création demeurant de la compétence du conseil municipal.

3 - De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Par rapport aux emprunts, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen et long terme pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites au budget.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- **La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,**
- **La faculté de modifier une ou plusieurs fois du fait de l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,**
- **Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou consolidable,**
- **La possibilité d'allonger la durée des prêts,**
- **La faculté de modifier la périodicité et le profil du remboursement**

Par ailleurs, le maire pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

4 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalise.com

7 - De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12 - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13 - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15 - D'exercer au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, ainsi que l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L.211-2 à L.211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, quel que soit le montant de l'aliénation (pour rappel : cette compétence a été transférée à un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre ; ce dernier a la faculté de déléguer à la commune l'exercice du droit de préemption dont il est titulaire en vertu de ce transfert) ;

16 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle (et notamment de rechercher à y mettre fin par des voies non contentieuses), dans toutes les matières du droit et devant toutes les juridictions : administratives, pénales, judiciaires, commerciales s'agissant des actions : de plein contentieux, des recours pour excès de pouvoir, des citations directes, des assignations, tout en procédure d'urgence (référés), qu'en première instance, en appel ou en Conseil d'Etat ou Cour de Cassation.

Etant précisé, qu'en matière pénale, la délégation porte sur des plaintes avec ou sans constitution de partie civile, déposées auprès de la Gendarmerie ou de la Police Nationale, du Procureur de la République ou du Doyen des Juges d'instruction, ainsi que des procédures de citations directes.

D'accorder aux élus, fonctionnaires et agents municipaux la protection fonctionnelle afin de leur garantir une protection juridique efficace, tout en attaque qu'en défense.

De choisir l'avocat.

17 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les limites fixées par le conseil municipal.

Cette délégation au maire s'exerce quel que soit le montant.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

18 - De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

19 - De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.

20 - De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal.

Cette délégation au Maire vaudra pour les lignes de trésorerie d'un montant maximum de 700 000€.

21 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

22 - De demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions quels que soient leur nature, objet et montant ;

23 - D'exercer le droit relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

✓ De prendre acte que Monsieur le Maire devra procéder à l'information du Conseil Municipal des opérations réalisées dans le cadre des délégations précitées ainsi qu'il est prévu à l'article L 2122-23 du CGCT.

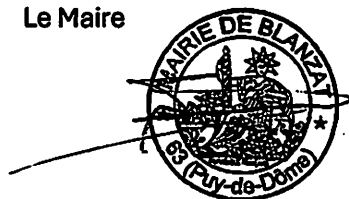
✓ D'autoriser la subdélégation de ces attributions aux différents adjoints selon leurs délégations respectives.

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Maire



Richard BERT.

La secrétaire de séance



Josiane GIRARD.

Certifié exécutoire,

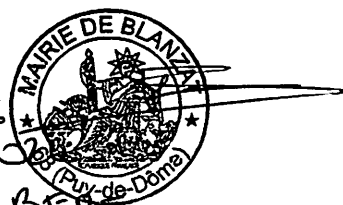
Reçu en préfecture

Le 31/04/2026

Publié le 31/04/2026

Le Maire

Richard BERT



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée e-legalise.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 27

Absents : 0

DCM N°005-2026

OBJET

**Délégations du Maire aux
Adjoints**

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),

Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoints).

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALIAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation du Maire et des Adjoints en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire à 7 adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2026 nommant respectivement en qualité d'adjoints au maire :

Madame Josiane GIRARD 1^{ère} adjointe, Monsieur Sylvain MISSONNIER 2^{ème} adjoint, Madame Véronique DARGON 3^{ème} adjointe, Monsieur Stéphane BONJEAN 4^{ème} adjoint, Madame Stéphanie LOBO 5^{ème} adjointe, Monsieur Éric DE FREITAS 6^{ème} adjoint, Madame Valéry DELPOUX-GALLET 7^{ème} adjointe.

Vu la délibération du 28 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, au terme de l'article L2122-22 code général des collectivités territoriales, un certain nombre de ses compétences.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

Monsieur le Maire présente donc les délégations accordées aux 7 adjoints :

Madame Josiane GIRARD 1^{ère} adjointe :

Domaines : Finances - Culture

Monsieur Sylvain MISSONNIER 2^{ème} adjoint :

Domaines : Education – Enfance - Jeunesse

Madame Véronique DARGON 3^{ème} adjointe :

Domaines : Action Sociale et Solidarité

Monsieur Stéphane BONJEAN 4^{ème} adjoint :

Domaines : Environnement – Patrimoine – Sécurité

Madame Stéphanie LOBO 5^{ème} adjointe :

Domaines : Fêtes – Animations – Démocratie locale

Monsieur Éric DE FREITAS 6^{ème} adjoint :

Domaines : Travaux - Urbanisme

Madame Valéry DELPOUX-GALLET 7^{ème} adjointe :

Domaines : Vie associative - Commerces

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve ces 7 délégations.


Pour	Contre	Abstention
22	0	5
		Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mr Philippe SKALJAC, Mme Geneviève JOURDAN, Mr Thibaut POIANA, Mme Vanessa MOUAT

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,


Le Maire

Richard BERT.



La secrétaire de séance

Josiane GIRARD



Certifié exécutoire,

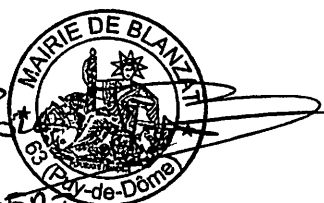
Reçu en préfecture

Le 3/04/2026

Publié le 3/04/2026

Le Maire

Richard BERT



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée e-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27
Absents : 0

DCM N°006-2026

OBJET

**Versement des indemnités
de fonction du Maire et des
Adjointes.**

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),
Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjointes).

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALJAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....
Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Vu le procès-verbal d'installation en date du 21 mars 2026 du Conseil Municipal et de l'élection du Maire, des 7 adjoints,

Vu le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Considérant que la commune appartient à une population comprise entre 3 500 et 9 999 habitants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction dans les limites prévues par la loi,

Monsieur le Maire précise que depuis le 01/01/2024, l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique (IBTFP) est de 1027 points, correspondant à l'indice majoré 835 (soit 4 110.52 € mensuel), et que la loi portant création d'un statut de l'élu local prévoit la revalorisation des taux légaux des maires et des adjoints des communes de moins de 20 000 habitants (hausse progressive de 4 à 10% selon les strates).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Barèmes applicables :

Maire :

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice Brut 1027
De 3 500 à 9 999**58,3**

Adjoints :

Population (habitants) Taux maximal en % de l'indice Brut 1027
De 3500 à 9 999**23,32**

Le montant total des indemnités ne peut dépasser l'enveloppe maximale calculée sur la base des taux maxima du Maire et des adjoints.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de ces indemnités et sur leur application au Maire et à ses Adjoints.

Après en avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
24	0	3
Mr Philippe SKALJAC, Mr Thibaut POIANA, Mme Vanessa MOUAT		

Le conseil municipal accepte :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint comme prévu aux taux maxima du barème relatifs aux indemnités de fonction applicables à l'issue des élections municipales de mars 2026 et détaillé ci-dessus. (Articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT).
- de verser ces indemnités à compter du 21 mars 2026, date de leur installation.

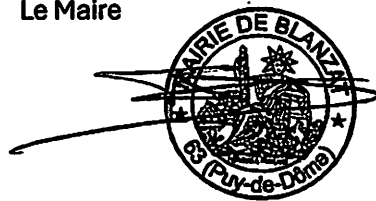
Les tableaux ci-annexés indiquent les dispositions générales en la matière et leur application locale sur la valeur actuelle de l'indice brut mensuel 1027.

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

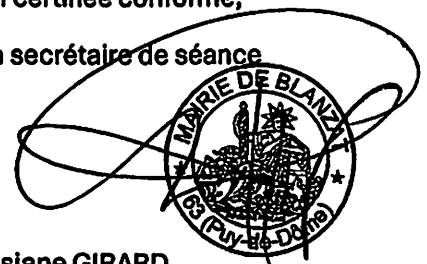
Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Maire



Richard BERT.

La secrétaire de séance



Josiane GIRARD.

Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture
Le 31/04/2026
Publié le 31/04/2026
Le Maire



Richard BERT

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,
Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Conseillers en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27
Absents : 0

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),
Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoints).

DCM N°007-2026

OBJET

**Constitution et composition
des Commissions
Municipales.**

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALJAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....

Monsieur le Maire propose la création de 7 commissions municipales à caractère permanent conformément à l'article L 2121-22 du Code des Collectivités Territoriales.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Mais le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Monsieur le Maire précise qu'elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, à partir des 8 Jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délais sur la demande des membres qui les composent. Excepté ces dispositions prévues par l'article L 2121-22 du CGCT, leur fonctionnement n'est régi par aucune règle particulière.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E.legalte.com

Dans cette première réunion, les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Monsieur le Maire propose que chaque commission soit composée de 6 membres maximum désignés au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner en tant que membres des différentes commissions les conseillers municipaux suivant la répartition proposée.

Commission n°1 Finances

Commission n°2 Culture

Commission n°3 Education - Enfance- Jeunesse

Commission n°4 Environnement – Patrimoine

Commission n°5 Fêtes et animations

Commission n°6 Travaux – Urbanisme

Commission n°7 Vie associative

Commission n°1 Finances

Liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	Liste «Réinventons ! Blanzat»
Mme Josiane GIRARD Mr Erwan LAKROUF Mr Adrien PELZER Mme Katarzyna WIERZBOWSKA Mr Robert HARWOOD Mr Pascal BERNETTE	Mme Sandrine CORNET-VERNAY Mme Geneviève JOURDAN

Résultats du vote :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	27
Nombre de blancs	27
Nombre de nuls	0
Nombres de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	14
Nombre de bulletins pour la liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	22
Nombre de bulletins pour la liste « Réinventons ! Blanzat »	5

Suite au 1^{er} tour de scrutin de liste à la majorité absolue et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus membres de la commission n°1 :

Madame Josiane GIRARD, Monsieur Erwan LAKROUF, Monsieur Adrien PELZER, Madame Katarzyna WIERZBOWSKA, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Sandrine CORNET-VERNAY.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-063-216300426-20260328-2026_007DCM

Commission n°2 Culture

Liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	Liste « Réinventons ! Blanzat »
Mme Josiane GIRARD Mr Afonso FERNANDES Mme Catherine DIONNET Mme Julie HABONNEL Mr Pascal BERNETTE Mme Johannie RODRIGUES	Mr Philippe SKALJAC Mme Geneviève JOURDAN

Résultats du vote :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	27
Nombre de blancs	27
Nombre de nuls	0
Nombres de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	14
Nombre de bulletins pour la liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	22
Nombre de bulletins pour la liste « Réinventons ! Blanzat »	5

Suite au 1^{er} tour de scrutin de liste à la majorité absolue et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus membres de la commission n°2 :

Madame Josiane GIRARD, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Catherine DIONNET, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Philippe SKALJAC.

Commission n°3 Education - Enfance- Jeunesse

Liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	Liste « Réinventons ! Blanzat »
Mr Sylvain MISSONNIER Madame Catherine DIONNET Mr Jean-François CHAZOT Mme Johannie RODRIGUES Mme Julie HABONNEL Mme Katarzyna WIERZBOWSKA	Mme Geneviève JOURDAN Mme Vanessa MOUAT

Résultats du vote :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	27
Nombre de blancs	27
Nombre de nuls	0
Nombres de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	14
Nombre de bulletins pour la liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	22
Nombre de bulletins pour la liste « Réinventons ! Blanzat »	5

Suite au 1^{er} tour de scrutin de liste à la majorité absolue et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus membres de la commission n°3 :

Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Madame Johannie RODRIGUES, Madame Julie HABONNEL, Madame Geneviève JOURDAN.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-063-216300426-20260326-2026_007DCH

Commission n°4 Environnement – Patrimoine

Liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	Liste « Réinventons ! Blanzat »
Mr Stéphane BONJEAN Mr Sylvain MISSONNIER Mme Catherine DIONNET Mme Mélanie DONNE Mr Robert HARWOOD Mme Isabelle BOYER	Mr Philippe SKALJAC Mme Geneviève JOURDAN

Résultats du vote :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	27
Nombre de blancs	27
Nombre de nuls	0
Nombres de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	14
Nombre de bulletins pour la liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	22
Nombre de bulletins pour la liste « Réinventons ! Blanzat »	5

Suite au 1^{er} tour de scrutin de liste à la majorité absolue et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus membres de la commission n°4.

Monsieur Stéphane BONJEAN, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Catherine DIONNET, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Robert HARWOOD, Monsieur Philippe SKALJAC.

Commission n°5 Fêtes et animations

Liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	Liste « Réinventons ! Blanzat »
Mme Stéphanie LOBO Mr Éric DE FREITAS Mr Romain VEYRIERE Mme Emilie CARNEIRO Mme Isabelle BOYER Mr Adrien PELZER	Mr Thibaut POIANA Mme Vanessa MOUAT

Résultats du vote :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	27
Nombre de blancs	27
Nombre de nuls	0
Nombres de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	14
Nombre de bulletins pour la liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	22
Nombre de bulletins pour la liste « Réinventons ! Blanzat »	5

Suite au 1^{er} tour de scrutin de liste à la majorité absolue et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus membres de la commission n°5 :

Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Thibaut POIANA.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Commission n°6 Travaux – Urbanisme

Liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	Liste « Réinventons ! Blanzat »
Mr Eric DE FREITAS, Mr Afonso FERNANDES Mr Erwan LAKROUF Mr Adrien PELZER Mme Katarzyna WIERZBOWSKA Mr Romain VEYRIERE	Me Geneviève JOURDAN Mme Sandrine CORNET-VERNAY

Résultats du vote :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	27
Nombre de blancs	27
Nombre de nuls	0
Nombres de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	14
Nombre de bulletins pour la liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	22
Nombre de bulletins pour la liste « Réinventons ! Blanzat »	5

Suite au 1^{er} tour de scrutin de liste à la majorité absolue et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus membres de la commission n°6 :

Monsieur Eric DE FREITAS, Monsieur Afonso FERNANDES, Monsieur Erwan LAKROUF, Monsieur Adrien PELZER, Madame Katarzyna WIERZBOWSKA, Madame Geneviève JOURDAN.

Commission n°7 Vie associative

Liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	Liste « Réinventons ! Blanzat »
Mme Valéry DELPOUX-GALLET Mr Jean-François CHAZOT Mr Romain VEYRIERE Mme Emilie CARNEIRO Mme Isabelle BOYER Mr Erwan LAKROUF	Mr Thibaut POIANA Mr Philippe SKALJAC

Résultats du vote :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	27
Nombre de blancs	27
Nombre de nuls	0
Nombres de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	14
Nombre de bulletins pour la liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	22
Nombre de bulletins pour la liste « Réinventons ! Blanzat »	5

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Suite au 1^{er} tour de scrutin de liste à la majorité absolue et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sont élus membres de la commission n°7 :

Madame Valéry DELPOUX-GALLET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emille CARNEIRO, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Thibaut POIANA.

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

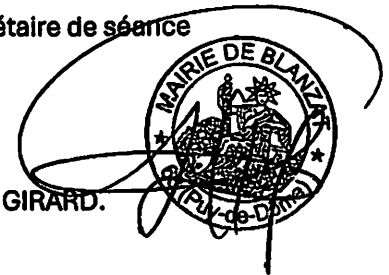
Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Maire



Richard BERT.

La secrétaire de séance



Josiane GIRARD.

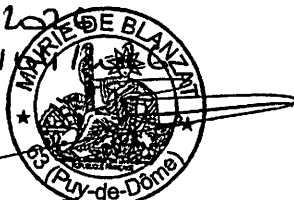
Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture

Le 31/04/2026

Publié le 21/04/2026

Le Maire



Richard BERT

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27
Absents : 0

DCM N°008-2026

OBJET

**Désignation des membres du
Conseil Municipal pour
siéger au sein du Conseil
d'Administration du Centre
Communal d'Action Sociale.**

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),

Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoints).

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALIAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....

Le Centre Communal d'Action Sociale est dirigé par un conseil d'administration qui dispose d'une compétence générale de gestion (art. L 123-6). L'élection et la nomination des membres du conseil d'administration ont lieu dans les 2 mois du renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil (art. R 123-10).

Le maire est président de droit (art. R 123-7). Dès qu'il est constitué, le conseil d'administration élit en son sein un vice-président, qui le préside en l'absence du maire (art. L 123-6).

Le conseil municipal fixe par délibération le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale en fonction de l'importance de la commune et des activités exercées par le Centre Communal d'Action Sociale.

Ce nombre est au maximum de 16 :

- 8 membres élus en son sein par le conseil municipal ;
- 8 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Dans ce cas, y participent obligatoirement :

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- . un représentant des associations familiales (sur proposition de l'Union départementale des associations familiales - UDAF) ;
- . un représentant des associations de retraités et de personnes âgées ;
- . un représentant des personnes handicapées ;
- . un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Cependant il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du Centre Communal d'Action Sociale. Toutefois, l'article L 123-6 prévoyant que 4 catégories d'associations doivent obligatoirement faire partie du conseil d'administration, on peut en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du président.

Monsieur le Maire propose de fixer ce nombre à **13 (Y compris le Président)** :

- Soit 6 membres élus
- Soit 6 membres nommés.

Selon les termes de l'article art. R 123-8, les membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. Chaque conseiller municipal peut présenter une liste de candidats. Si le nombre de candidats est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges sont pourvus par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des 6 membres titulaires autre que le Maire.

Les candidats sont les suivants :

Listes :

Collectif et Solidaire Blanzat 2026	Réinventons ! Blanzat
Titulaires	Titulaires :
Mme Véronique DARGON Mr Jean-François CHAZOT Mme Johannie RODRIGUES Mme Mélanie DONNE, Mr Pascal BERNETTE Mme Emilie CARNEIRO	Mme Vanessa MOUAT Mme Geneviève JOURDAN Mr Philippe SKALIAC Mr Thibaut POIANA Mme Sandrine CORNET-VERNAY

Résultats :

Nombre de votants	27
Nombre de blancs	27
Nombre de nuls	0
Nombres de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	14
Nombre de bulletins pour la liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	22
Nombre de bulletins pour la liste « Réinventons ! Blanzat »	5

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2026

Application agréée E.legalite.com


Suite au 1^{er} tour de scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, les membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sont :


Madame Véronique DARGON
Monsieur Jean-François CHAZOT
Madame Johannie RODRIGUES
Madame Mélanie DONNE
Monsieur Pascal BERNETTE
Madame Vanessa MOUAT

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Maire


Richard BERT.



La secrétaire de séance


Josiane GIRARD.



Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture
Le 31/04/2026
Publié le 31/04/2026
Le Maire



Richard BERT

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalto.com

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27
Absents : 0

DCM N°009-2026

OBJET

**Constitution de la
commission d'appel d'offres**

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),
Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoints).

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALJAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....
Suite au renouvellement du Conseil Municipal et conformément aux dispositions du code des marchés, il convient de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire rappelle les principales caractéristiques de ses modalités d'élection et de sa composition, telles qu'elles sont définies à l'article L 1411-5 du CGCT :

Ses membres sont élus :

- à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- au scrutin de liste
- au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L2121-21 du CGCT)
- Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

La composition de la CAO

- cinq membres titulaires pour les communes de plus de 3.500 habitants et un nombre égal de membres suppléants.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Maire précise que conformément aux règles en vigueur, le Maire ou son représentant est président de la commission d'appel d'offres.

Après appel, les candidatures suivantes :

Listes :

Collectif et Solidaire Blanzat 2026

Titulaires	Suppléants :
Mr Sylvain MISSONNIER	Mme Josiane GIRARD
Mr Éric DE FREITAS	Mr Afonso FERNANDES
Mme Valéry DELPOUX-GALLET	Mr Adrien PELZER
Mme Emilie CARNEIRO	Mr Pascal BERNETTE
Mr Erwan LAKROUF	Mme Johannie RODRIGUES

Réinventons ! Blanzat

Titulaires	Suppléants :
Mme Geneviève JOURDAN	Mme Sandrine CORNET-VERNAY
Mme Sandrine CORNET-VERNAY	Mme Geneviève JOURDAN
Mr Thibaut POIANA,	Mr Thibaut POIANA
Mme Vanessa MOUAT	Mme Vanessa MOUAT
Mr Philippe SKALJAC	Mr Philippe SKALJAC

Nombre de votants	27
Nombre de blancs	27
Nombre de nuls	0
Nombres de suffrages exprimés	0
Majorité absolue	14
Nombre de bulletins pour la liste « Collectif et solidaire Blanzat 2026 »	22
Nombre de bulletins pour la liste « Réinventons ! Blanzat »	5

Suite au 1^{er} tour de scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel, sont élus membres titulaires et membres suppléants de la commission d'appel d'offres, les conseillers suivants :

Titulaires	Suppléants
Mr Sylvain MISSONNIER	Mme Josiane GIRARD
Mr Éric DE FREITAS	Mr Afonso FERNANDES
Mme Valéry DELPOUX-GALLET	Mr Adrien PELZER
Mme Emilie CARNEIRO	Mr Pascal BERNETTE
Mme Geneviève JOURDAN	Mme Sandrine CORNET-VERNAY

Certifié exécutoire,


Reçu en préfecture

Le 31/04/2026

Publié le 31/04/2026

Le Maire

Richard BERT




Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Maire

Richard BERT.



La secrétaire de séance

Josiane GIRARD.



REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2026

Application agréée E-logaPro.com



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27
Absents : 0

DCM N°010-2026

OBJET

Désignation d'un membre du conseil municipal au sein du CNAS

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),

Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoints).

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALJAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....
Monsieur le Maire expose que la commune s'est prononcée en 2016 sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel en adhérant au CNAS (Comité National d'action Sociale).

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient maintenant de procéder à la désignation d'un membre du conseil municipal en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Monsieur le Maire invite à procéder à la désignation d'un délégué au CNAS.

Après appel, les candidatures sont les suivantes :

Madame Véronique DARGON (Collectif et Solidaire Blanzat 2026)
Madame Vanessa MOUAT (Réinventons ! Blanzat)

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

Nombre de Votants : 27

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-083-218300426-20260326-2026_010DCH

Madame Véronique DARGON

Nombre de Voix « Pour »	23
Nombre de Voix « Contre »	1 Mr Thibaut POIANA
Nombre de Voix « Abstention »	3 Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mr Philippe SKALIAC, Mme Geneviève JOURDAN

Madame Vanessa MOUAT

Nombre de Voix « Pour »	5
Nombre de Voix « Contre »	22 Mr Richard BERT, Mme Josiane GIRARD, Mr Sylvain MISSONNIER, Mme Véronique DARGON, Mr Stéphane BONJEAN, Mme Stéphanie LOBO, M Éric DE FREITAS, Mme Valéry DELPOUX-GALLET, Mme Catherine DIONNET, Mr Jean-François CHAZOT, Mr Afonso FERNANDES, Mme Isabelle BOYER, Mr Pascal BERNETTE, Mr Romain VEYRIERE, Mme Emilie CARNEIRO, Mme Katarzyna WIERZBOWSKA, Mme Johannie RODRIGUES, Mme Julie HABONNEL, Mr Robert HARWOOD, Mme Mélanie DONNE, Mr Adrien PELZER, Mr Erwan LAKROUF.
Nombre de Voix « Abstention »	0

Avec 23 voix « Pour », Madame Véronique DARGON est élue déléguée au CNAS.

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Maire



Richard BERT.

La secrétaire de séance

Josiane GIRARD.

Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture
Le 31/04/2026
Publié le 31/04/2026
Le Maire



Richard BERT

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/04/2026

Application agréée E-legaPro.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 27

Absents : 0

DCM N°011-2026

OBJET

**Désignation du
Correspondant Défense**

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),

Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoint).

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALIAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....
Monsieur le Maire expose que Monsieur le Préfet, compte tenu de la professionnalisation des armées, propose de reformuler les liens entre la Société Française et sa défense.

A cet effet, il est proposé de nommer au sein du Conseil Municipal un conseiller chargé des questions Défense.

Après appel, les candidatures sont les suivantes :

Monsieur Stéphane BONJEAN (Collectif et Solidaire Blanzat 2026) :
Madame Geneviève JOURDAN (Réinventions ! Blanzat)

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de Votants : 27

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Stéphane BONJEAN

Nombre de Voix « Pour »	22
Nombre de Voix « Contre »	2 Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mme Geneviève JOURDAN
Nombre de Voix « Abstention »	3 Mr Thibaut POIANA, Mr Philippe SKALJAC, Mme Vanessa MOUAT

Madame Geneviève JOURDAN

Nombre de Voix « Pour »	5
Nombre de Voix « Contre »	22 Mr Richard BERT, Mme Josiane GIRARD, Mr Sylvain MISSONNIER, Mme Véronique DARGON, Mr Stéphane BONJEAN, Mme Stéphanie LOBO, Mr Éric DE FREITAS, Mme Valéry DELPOUX-GALLET, Mme Catherine DIONNET, Mr Jean-François CHAZOT, Mr Afonso FERNANDES, Mme Isabelle BOYER, Mr Pascal BERNETTE, Mr Romain VEYRIERE, Mme Emilie CARNEIRO, Mme Katarzyna WIERZBOWSKA, Mme Johannie RODRIGUES, Mme Julie HABONNEL, Mr Robert HARWOOD, Mme Mélanie DONNE, Mr Adrien PELZER, Mr Erwan LAKROUF.
Nombre de Voix « Abstention »	0

Avec 22 voix « Pour », Monsieur Stéphane BONJEAN est élu conseiller chargé des questions Défense

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

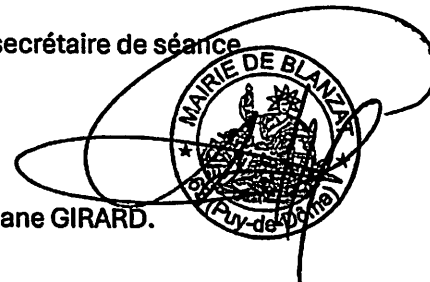
Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Maire



Richard BERT.

La secrétaire de séance



Josiane GIRARD.

Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture

Le 31/04/2026

Publié le 31/04/2026

Le Maire



Richard BERT

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-kyriba.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27
Absents : 0

DCM N°012-2026

OBJET

Désignation des délégués de
la commune au sein du SISPA
« Vivre Ensemble »

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),
Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoints).

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALJAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal au Service de la Personne Agée VIVRE ENSEMBLE (SISPA VIVRE ENSEMBLE).

Le Syndicat intercommunal au service de la personne âgée VIVRE ENSEMBLE est composé des communes d'Aulnat, Blanzat, Châteaugay, Cébazat, Durtol, Nohanent et Sayat.

Le SISPA VIVRE ENSEMBLE a pour objet l'action sociale en faveur des personnes âgées et exerce les compétences suivantes :

- étude, réalisation et gestion de deux établissements d'accueil de personnes âgées (EHPAD La Fontaine de Blanzat et l'EHPAD Les Chênevis à Aulnat) et la résidence autonomie ouverte en janvier 2026 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

- étude et mise en place de divers services de maintien à domicile des personnes âgées,
- gestion d'un service intercommunal de portage de repas à domicile pour certaines communes,
- gestion d'un service de soins infirmiers à domicile pour le compte de toutes les communes du SISPA.

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il est nécessaire de désigner les délégués qui représenteront la collectivité au sein du syndicat.

Monsieur le Maire précise que conformément aux statuts au sein du Syndicat Intercommunal au Service de la Personne Agée VIVRE ENSEMBLE (SISPA VIVRE ENSEMBLE), 2 délégués sont à désigner.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Monsieur le Maire invite l'assemblée à procéder à l'élection des délégués.

Après appel, les candidats sont les suivants :

Collectif et Solidaire Blanzat 2026	Réinventons ! Blanzat
Mme Véronique DARGON Mr Pascal BERNETTE	Mme Vanessa MOUAT Mme Geneviève JOURDAN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de Votants : 27

Majorité Absolue : 14

Madame Véronique DARGON, Monsieur Pascal BERNETTE

Nombre de Voix « Pour »	22
Nombre de Voix « Contre »	0
Nombre de Voix « Abstention »	5 Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mr Philippe SKALJAC, Mme Geneviève JOURDAN, Mr Thibaut POIANA, Mme Vanessa MOUAT

Madame Vanessa MOUAT, Madame Geneviève JOURDAN

Nombre de Voix « Pour »	5
Nombre de Voix « Contre »	22 Mr Richard BERT, Mme Josiane GIRARD, Mr Sylvain MISSONNIER, Mme Véronique DARGON, Mr Stéphane BONJEAN, Mme Stéphanie LOBO, Mr Éric DE FREITAS, Mme Valéry DELPOUX-GALLET, Mme Catherine DIONNET, Mr Jean-François CHAZOT, Mr Afonso FERNANDES, Mme Isabelle BOYER, Mr Pascal BERNETTE, Mr Romain VEYRIERE, Mme Emilie CARNEIRO, Mme Katarzyna WIERZBOWSKA, Mme Johannie RODRIGUES, Mme Julie HABONNEL, Mr Robert HARWOOD, Mme Mélanie DONNE, Mr Adrien PELZER, Mr Erwan LAKROUF.
Nombre de Voix « Abstention »	0

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, avec 22 voix « Pour »,
Madame Véronique DARGON et Monsieur Pascal BERNETTE sont élus délégués
de la commune au sein du SISPA « Vivre Ensemble ».

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,

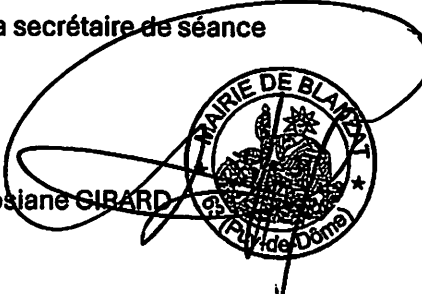
Le Maire

Richard BERT.




La secrétaire de séance

Josiane GIRARD



Certifié exécutoire,
Reçu en préfecture
Le 31/04/2026
Publié le 31/04/2026
Le Maire

Richard BERT



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Conseillers en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 27

Absents : 0

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),

Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoints).

DCM N°013-2026

OBJET

Désignation de délégué(s) au sein du Secteur Intercommunal d'Energie du Secteur de l'Eclairage Urbain de l'Agglomération Clermontoise

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALIAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Considérant que la commune est adhérente à Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (TE63), a minima pour la compétence obligatoire ;

Conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.2 des statuts du syndicat, la commune doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Energie du Secteur de l'Eclairage Urbain de l'Agglomération Clermontoise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection, de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la commune au Secteur Intercommunal d'Energie du Secteur de l'Eclairage Urbain de l'Agglomération Clermontoise.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Après appel, les candidatures sont les suivantes :

Collectif et Solidaire Blanzat 2026	
Titulaire	Suppléant
Mr Afonso FERNANDES	Mr Éric DE FREITAS

Réinventons ! Blanzat	
Titulaire	Suppléant
Mr Thibaut POIANA	Mme Geneviève JOURDAN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

Nombre de Votants : 27

Titulaires :

Monsieur Afonso FERNANDES :

Nombre de Voix « Pour »	22
Nombre de Voix « Contre »	0
Nombre de Voix « Abstention »	5 Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mr Philippe SKALIAC, Mme Geneviève JOURDAN, Mr Thibaut POIANA, Mme Vanessa MOUAT

Monsieur Thibaut POIANA

Nombre de Voix « Pour »	5
Nombre de Voix « Contre »	22 Mr Richard BERT, Mme Josiane GIRARD, Mr Sylvain MISSONNIER, Mme Véronique DARGON, Mr Stéphane BONJEAN, Mme Stéphanie LOBO, Mr Éric DE FREITAS, Mme Valéry DELPOUX-GALLET, Mme Catherine DIONNET, Mr Jean-François CHAZOT, Mr Afonso FERNANDES, Mme Isabelle BOYER, Mr Pascal BERNETTE, Mr Romain VEYRIERE, Mme Emilie CARNEIRO, Mme Katarzyna WIERZBOWSKA, Mme Johannie RODRIGUES, Mme Julie HABONNEL, Mr Robert HARWOOD, Mme Mélanie DONNE, Mr Adrien PELZER, Mr Erwan LAKROUF.
Nombre de Voix « Abstention »	0

Suppléants :

Monsieur Éric DE FREITAS:

Nombre de Voix « Pour »	22
Nombre de Voix « Contre »	0
Nombre de Voix « Abstention »	5 Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mr Philippe SKALIAC, Mme Geneviève JOURDAN, Mr Thibaut POIANA, Mme Vanessa MOUAT

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalbo.com

Madame Geneviève JOURDAN

Nombre de Voix « Pour »	5
Nombre de Voix « Contre »	22
	Mr Richard BERT, Mme Josiane GIRARD, Mr Sylvain MISSONNIER, Mme Véronique DARGON, Mr Stéphane BONJEAN, Mme Stéphanie LOBO, Mr Éric DE FREITAS, Mme Valéry DELPOUX-GALLET, Mme Catherine DIONNET, Mr Jean-François CHAZOT, Mr Afonso FERNANDES, Mme Isabelle BOYER, Mr Pascal BERNETTE, Mr Romain VEYRIERE, Mme Emilie CARNEIRO, Mme Katarzyna WIERZBOWSKA, Mme Johannie RODRIGUES, Mme Julie HABONNEL, Mr Robert HARWOOD, M Mélanie DONNE, Mr Adrien PELZER, Mr Erwan LAKROUF.
Nombre de Voix « Abstention »	0

Après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées :

Avec 22 voix « Pour » :

A été élu délégué titulaire au Secteur Intercommunal d'Énergie :

Monsieur Afonso FERNANDES :

A été élu délégué suppléant au Secteur Intercommunal d'Énergie :

Monsieur Éric DE FREITAS

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Maire



Richard BERT.

La secrétaire de séance

Josiane GIRARD.

Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture

Le 31 04 2026

Publié le 31 04 2026

Le Maire



Richard BERT

REÇU EN PRÉFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Conseillers en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : 25

Procurations : 2

Votants : 27

Absents : 0

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),

Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoints).

DCM N°014-2026

OBJET

**Désignation des
représentants aux
assemblées générales des
actionnaires, à l'assemblée
spéciale des Petits Porteurs
et au comité de contrôle
analogue de la SEMERAP**

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALJAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....
Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SPL SEMERAP.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants

Comme suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner un délégué :

- représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP ;

- représentant à l'assemblée générale spéciale des petits porteurs de la SEMERAP ;

- représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-063-2163 00426-2026 0328-2026_0140CH

Après appel, les candidatures sont les suivantes :

Collectif et Solidaire Blanzat 2026
Monsieur Afonso FERNANDES Monsieur Romain VEYRIERE

Réinventons ! Blanzat
Madame Geneviève JOURDAN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

Nombre de Votants : 27

Monsieur Afonso FERNANDES
Monsieur Romain VEYRIERE

Nombre de Voix « Pour »	22
Nombre de Voix « Contre »	0
Nombre de Voix « Abstention »	5 Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mr Philippe SKALJAC, Mme Geneviève JOURDAN, Mr Thibaut POIANA, Mme Vanessa MOUAT

Madame Geneviève JOURDAN

Nombre de Voix « Pour »	5
Nombre de Voix « Contre »	22 Mr Richard BERT, Mme Josiane GIRARD, Mr Sylvain MISSONNIER, Mme Véronique DARGON, Mr Stéphane BONJEAN, Mme Stéphanie LOBO, Mr Éric DE FREITAS, Mme Valéry DELPOUX-GALLET, Mme Catherine DIONNET, Mr Jean-François CHAZOT, Mr Afonso FERNANDES, Mme Isabelle BOYER, Mr Pascal BERNETTE, Mr Romain VEYRIERE, Mme Emilie CARNEIRO, Mme Katarzyna WIERZBOWSKA, Mme Johannie RODRIGUES, Mme Julie HABONNEL, Mr Robert HARWOOD, Mme Mélanie DONNE, Mr Adrien PELZER, Mr Erwan LAKROUF,
Nombre de Voix « Abstention »	0

Avec 22 voix « Pour »,

Monsieur Afonso FERNANDES et Monsieur Romain VEYRIERE sont élus délégués représentant aux assemblées générales des actionnaires de la SEMERAP.

Monsieur Afonso FERNANDES et Monsieur Romain VEYRIERE sont élus délégués à l'assemblée générale spéciale des petits porteurs de la SEMERAP.

Monsieur Afonso FERNANDES et Monsieur Romain VEYRIERE sont élus délégués représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur Afonso **FERNANDES** et Monsieur Romain **VEYRIERE**, à assurer la fonction de Président de l'assemblée générale spéciale des petits porteurs et du Comité de Contrôle Analogue, de siéger au conseil d'administration et également occuper toute fonction qui pourrait leur être confiée par le conseil d'administration ;
- D'autoriser Monsieur Afonso **FERNANDES** et Monsieur Romain **VEYRIERE**, membres du conseil d'administration, à percevoir, au titre de leur fonction (Président, Vice-Président, secrétaire du conseil d'administration ou membre du bureau) au sein de la société SEMERAP, une rémunération maximum annuelle de 17.064 € pour l'un de ces mandats au sein du conseil d'administration sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de la SEMERAP ou à percevoir, au titre de membre du conseil d'administration, une indemnité

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Maire



Richard BERT.

La secrétaire de séance



Josiane GIRARD.

Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture

Le 31/04/2026

Publié le 31/04/2026

Le Maire



Richard BERT

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 27

Présents : 25
Procurations : 2
Votants : 27
Absents : 0

DCM N°015-2026

OBJET
Désignation des
représentants à l'Aduhme,
agence locale de l'énergie et
du climat

L'an deux mille vingt-six,

Le 28 mars à 9h00, le Conseil Municipal de la Commune de Blanzat (Puy-de-Dôme), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion la Muscade, sous la présidence de Richard BERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2026.

Présents : Monsieur Richard BERT (Maire),

Madame Josiane GIRARD, Monsieur Sylvain MISSONNIER, Madame Véronique DARGON, Monsieur Stéphane BONJEAN, Madame Stéphanie LOBO, Monsieur Éric DE FREITAS, Madame Valéry DELPOUX-GALLET (Adjoints).

Madame Catherine DIONNET, Monsieur Jean-François CHAZOT, Monsieur Afonso FERNANDES, Madame Isabelle BOYER, Monsieur Pascal BERNETTE, Monsieur Romain VEYRIERE, Madame Emilie CARNEIRO, Madame Julie HABONNEL, Monsieur Robert HARWOOD, Madame Mélanie DONNE, Monsieur Adrien PELZER, Monsieur Erwan LAKROUF, Madame Sandrine CORNET-VERNAY, Monsieur Philippe SKALIAC, Madame Geneviève JOURDAN, Monsieur Thibaut POIANA, Madame Vanessa MOUAT (Conseillers municipaux).

Procurations : Madame Katarzyna WIERZBOWSKA à Monsieur Richard BERT, Madame Johannie RODRIGUES à Monsieur Sylvain MISSONNIER.

Absent :

Madame Josiane GIRARD est élue secrétaire de séance.

.....
L'Aduhme est l'agence locale des énergies et du climat. Cette association de loi 1901, créée dans le cadre d'un programme européen en 1996, a pour but :

- de développer des actions d'animation auprès des consommateurs non domestiques dans des actions de recherche de sobriété et d'efficacité énergétiques, de recours aux énergies renouvelables ;
- d'accompagner les acteurs et décideurs locaux dans la définition et mise en œuvre de politiques et de programmes d'actions visant l'énergie durable, afin de réduire les coûts financiers et environnementaux, lutter contre le dérèglement climatique et plus généralement, participer au développement et à l'aménagement durable des territoires.

Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Il convient de désigner les délégués (1 délégué titulaire, 1 délégué suppléant) qui représenteront la collectivité au sein de l'agence locale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, procède à l'élection, de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui représenteront la commune au sein de l'Aduhme.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com

Après appel, les candidatures sont les suivantes :

Collectif et Solidaire Blanzat 2026	
Titulaire	Suppléant
Monsieur Stéphane BONJEAN	Madame Mélanie DONNE

Réinventons ! Blanzat	
Titulaire	Suppléant
Monsieur Thibaut POIANA	Madame Geneviève JOURDAN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Ont obtenu :

Nombre de Votants : 27

Titulaires :

Monsieur Stéphane BONJEAN :

Nombre de Voix « Pour »	22
Nombre de Voix « Contre »	0
Nombre de Voix « Abstention »	5 Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mr Philippe SKALJAC, Mme Geneviève JOURDAN, Mr Thibaut POIANA, Mme Vanessa MOUAT

Monsieur Thibaut POIANA

Nombre de Voix « Pour »	5
Nombre de Voix « Contre »	22 Mr Richard BERT, Mme Josiane GIRARD, Mr Sylvain MISSONNIER, Mme Véronique DARGON, Mr Stéphane BONJEAN, Mme Stéphanie LOBO, Mr Éric DE FREITAS, Mme Valéry DELPOUX-GALLET, Mme Catherine DIONNET, Mr Jean-François CHAZOT, Mr Afonso FERNANDES, Mme Isabelle BOYER, Mr Pascal BERNETTE, Mr Romain VEYRIERE, Mme Emilie CARNEIRO, Mme Katarzyna WIERZBOWSKA, Mme Johannie RODRIGUES, Mme Julie HABONNEL, Mr Robert HARWOOD, Mme Mélanie DONNE, Mr Adrien PELZER, Mr Erwan LAKROUF.
Nombre de Voix « Abstention »	0

Suppléants :

Madame Mélanie DONNE :

Nombre de Voix « Pour »	22
Nombre de Voix « Contre »	0
Nombre de Voix « Abstention »	5 Mme Sandrine CORNET-VERNAY, Mr Philippe SKALJAC, Mme Geneviève JOURDAN, Mr Thibaut POIANA, Mme Vanessa MOUAT

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legaBo.com

Madame Geneviève JOURDAN

Nombre de Voix « Pour »	5
Nombre de Voix « Contre »	22 Mr Richard BERT, Mme Josiane GIRARD, Mr Sylvain MISSONNIER, Mme Véronique DARGON, Mr Stéphane BONJEAN, Mme Stéphanie LOBO, Mr Éric DE FREITAS, Mme Valéry DELPOUX-GALLET, Mme Catherine DIONNET, Mr Jean-François CHAZOT, Mr Afonso FERNANDES, Mme Isabelle BOYER, Mr Pascal BERNETTE, Mr Romain VEYRIERE, Mme Emilie CARNEIRO, Mme Katarzyna WIERZBOWSKA, Mme Johannie RODRIGUES, Mme Julie HABONNEL, Mr Robert HARWOOD, Mme Mélanie DONNE, Mr Adrien PELZER, Mr Erwan LAKROUF.
Nombre de Voix « Abstention »	0

Après avoir pris acte des candidatures et les élections opérées :

Avec 22 voix « Pour » :

A été élu délégué titulaire à l'Aduhme : **Monsieur Stéphane BONJEAN**

A été élue déléguée suppléante à l'Aduhme : **Madame Mélanie DONNE**

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

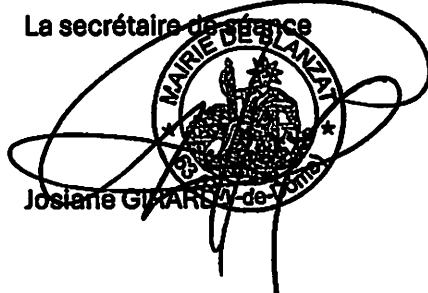

Fait à Blanzat, le 30 mars 2026.
Pour ampliation certifiée conforme,

Le Maire



Richard BERT.

La secrétaire de séance



Josiane GIRARD



Certifié exécutoire,

Reçu en préfecture

Le 31/04/2026

Publié le 31/04/2026

Le Maire



Richard BERT

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com